

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du **12 AVR. 2019**

**modifiant l'arrêté du 8 février 2001 instituant les commissions administratives paritaires
compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale**

NOR : ESRH1911002A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 8 février 2001 modifié instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis du comité technique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale en date du 20 février 2019,

Article 1^{er}

Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 8 février 2001 susvisé est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne la commission administrative paritaire n° 2.

COMMISSIONS	CORPS ET GRADES	REPRESENTANTS			
		Du personnel		De l'administration	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
2	Chargés de recherche hors classe	1	1	4	4
	Chargés de recherche de classe normale	3	3		

Article 2

Le président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **12 AVR. 2019**

La ministre des solidarités et de la santé

Pour la ministre et la délégation :

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Jérôme SALOMON

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Pour la ministre et par délégation :

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et par délégation le directeur général des ressources humaines

Edouard GEFFRAY